

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-202.08/2022
Objet : Révision carte communale
Commune : FRAQUELFING
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**MAIRIE
MONSIEUR FLORIAN GAUTHIER
43 RUE DE L ECOLE
57790 FRAQUELFING**

Metz, le 05 août 2022

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 04 août dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la révision de sa carte communale et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet a été construit en concertation avec la profession agricole.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En ce qui concerne les périmètres d'éloignement des installations d'élevage, nous notons qu'ils ont été pris en compte. Certains de ces périmètres couvrent partiellement des zones déjà urbanisées. Les permis de construire susceptibles d'être déposés dans ces secteurs devront recueillir l'avis de la Chambre d'Agriculture. Leur localisation en dent creuse dans le tissu urbanisé constitue un critère d'avis favorable, les autres critères n'étant analysables qu'au regard des caractéristiques des projets concernés.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

